



Informations sur le projet

Résultats de la séance du 29 août 2018 de l'organe de pilotage «Formation professionnelle 2030»

Le projet *Formation professionnelle 2030* entre dans la phase de mise en œuvre. Lors de leur séance du 29 août 2018, les membres de l'organe de pilotage ont discuté et approuvé toute une série de mesures visant à moderniser la formation professionnelle. Il appartient maintenant au SEFRI de préciser et de prioriser ces mesures d'ici la prochaine séance en novembre 2018. L'organe de pilotage coordonnera la mise en œuvre des mesures dans le cadre des compétences respectives de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Un concept de communication sera élaboré afin de permettre à tous les partenaires de la formation professionnelle et à tous les autres acteurs concernés de participer à cette étape.

Les travaux stratégiques et les études en lien avec le projet *Formation professionnelle 2030* ont montré que la formation professionnelle dispose dans l'ensemble de bons atouts. Ce positionnement favorable est notamment attesté par le fait que la formation professionnelle reste une option prisée et que son lien étroit avec le marché du travail continue à porter ses fruits. Un remaniement en profondeur de la loi ou de l'ordonnance sur la formation professionnelle n'est par conséquent pas indispensable. Il s'agit bien plus d'utiliser au mieux les possibilités qu'offre le cadre légal et d'axer encore davantage le système de formation professionnelle sur la perméabilité et l'apprentissage tout au long de la vie. Les deux aspects qui doivent être par ailleurs maintenus sont l'efficacité des structures et la solidité du financement de la formation professionnelle. Les publics visés sont non seulement les jeunes et les jeunes adultes, mais aussi les personnes en réinsertion ou en reconversion professionnelle, de même que d'autres groupes sociaux tels que les migrants ou les personnes handicapées.

Les mesures visées par l'organe de pilotage montrent que les moyens de faire évoluer la formation professionnelle pour répondre aux exigences de demain englobent à la fois différents champs d'action et différents domaines de responsabilités. L'un des exemples en la matière est la question de savoir comment les besoins des adultes peuvent être mieux pris en compte. Les thèmes à traiter sont aussi bien l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière que les questions d'admission et de reconnaissance ou le financement.

Les mesures seront mises en œuvre par différents groupes de projets et organes, dont certains existent déjà. C'est là un moyen d'inclure tous les acteurs qui sont directement concernés. Chaque projet est géré en fonction des compétences définies pour la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail dans la loi fédérale sur la formation professionnelle. La Confédération s'emploiera principalement à améliorer les conditions-cadres au niveau systémique. Elle pourra également soutenir les partenaires de la formation professionnelle dans la conduite de leurs projets. Les organisations du monde du travail seront chargées d'une mission importante, à savoir concevoir et développer des offres et contenus de formation. Les cantons s'occuperont pour leur part des questions d'exécution telles que la surveillance de l'apprentissage ou l'enseignement dans les écoles professionnelles.

Contact et informations complémentaires

www.sbf.admin.ch/fp2030

Développement de la formation professionnelle : exemples de mesures déjà en cours associant la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail

<p>Procédure accélérée dans la formation professionnelle initiale</p>	<p>Pour que les prescriptions sur la formation, à savoir l'ordonnance édictée par le SEFRI et le plan de formation approuvé par le SEFRI, remplissent les critères de qualité, le SEFRI définit le processus d'élaboration de ces prescriptions et les conditions générales qui doivent être respectées. Il tient compte en règle générale des souhaits de l'organe responsable en matière de délais, pour autant que les trois partenaires soient en mesure de garantir la qualité nécessaire dans leur domaine de compétences et de mobiliser les ressources qui conviennent.</p> <p>Informations complémentaires www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/bildung/formation-professionnelle-initiale/handbuch-prozess-der-berufsentwicklung.html</p>
<p>Maturité professionnelle</p>	<p>Le projet <i>Renforcement de la maturité professionnelle</i> s'articule autour de deux projets partiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet partiel 1 est axé sur des possibilités nouvelles de flexibilisation pour l'organisation de l'enseignement menant à la MP en cours d'apprentissage. • Le projet partiel 2 porte sur l'amélioration de l'information et de la communication autour de la maturité professionnelle. Une campagne dans ce sens a été lancée en août 2018. <p>Informations complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/bildung/maturite/maturite-professionnelle/encouragement-de-la-maturite-professionnelle.html • www.berufsmaturitaet.ch/fr
<p>Certification professionnelle pour adultes</p>	<p>Depuis 2014, la certification professionnelle pour adultes est un champ d'action prioritaire pour les partenaires de la formation professionnelle. Le but est d'améliorer les conditions-cadres de la certification professionnelle pour adultes dans le cadre des responsabilités respectives.</p> <p>Informations complémentaires www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/bildung/berufsbildungssteuerung-und--politik/projekte-und-initiativen/diplome-professionnel-et-changement-de-profession-pour-les-adult.html</p>
<p>Encouragement de l'acquisition des compétences de base chez les adultes</p>	<p>La Confédération œuvre aux côtés des cantons pour que les adultes puissent maintenir les compétences de base qu'ils possèdent déjà et acquérir celles qui leur manquent. La loi fédérale sur la formation continue prévoit à cet effet des aides financières allouées aux cantons.</p> <p>Informations complémentaires www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/bildung/formation-continue/competences-de-base-chez-ladulte.html</p>

<p>Compétences de base sur le lieu de travail</p>	<p>« Simplement mieux !... au travail ». C'est avec ce slogan que la Confédération entend encourager la mise sur pied de formations continues permettant l'acquisition des compétences de base attendues sur le lieu de travail.</p> <p>Informations complémentaires www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/formation-continue/foerderschwerpunkt-grundkompetenzen-am-arbeitsplatz.html</p>
<p>Développement de nouvelles professions et élaboration de nouvelles offres de formation</p>	<p>De manière régulière ou si le besoin s'en fait sentir, les professions et les offres de formation sont revues et adaptées en fonction des différentes évolutions technologiques (p. ex. : le nouvel examen professionnel supérieur de ICT Security Expert avec diplôme fédéral).</p> <p>Les organisations du monde du travail sont responsables du développement des professions et de la conception des offres de formation. La Confédération et les cantons sont chargés d'établir des conditions-cadres adéquates dans la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure.</p> <p>Informations complémentaires Formation professionnelle initiale : www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/formation-professionnelle-initiale/handbuch-prozess-der-berufsentwicklung.html Formation professionnelle supérieure : https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/la-formation-professionnelle-superieure.html</p>
<p>Financement axé sur la personne pour les cours préparatoires aux examens fédéraux</p>	<p>Depuis début 2018, les personnes ayant suivi des cours préparatoires aux examens fédéraux peuvent bénéficier d'un soutien financier en soumettant une demande à la Confédération.</p> <p>Informations complémentaires www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/la-formation-professionnelle-superieure/financement.html</p>
<p>Conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES)</p>	<p>L'ordonnance entièrement révisée concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES) est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2017. Son but est de positionner plus clairement au degré tertiaire les formations proposées par les écoles supérieures. L'OCM ES vise en particulier à affiner le profil des offres en donnant encore plus de poids au lien étroit avec le marché du travail. La nouvelle version de l'ordonnance contribue également à l'assurance de la qualité et à une simplification des procédures administratives.</p> <p>Informations complémentaires</p>

	<p>www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/bildung/la-formation-professionnelle-superieure/informations-generales-sur-les-ecoles-superieures--es-/revision-de-l-ocm-es.html</p>
<p>Cadre national des certifications de la formation professionnelle (CNC formation professionnelle)</p>	<p>Le CNC formation professionnelle permet de mieux comprendre le système suisse de formation et d'améliorer la comparabilité des diplômes suisses en Europe. Huit niveaux ont été définis pour classer tous les diplômes formels de la formation professionnelle. Le cadre européen des certifications (CEC) constitue l'instrument de référence pour l'ensemble des pays européens et facilite la comparaison entre les diplômes suisses et les diplômes des autres pays.</p> <p>Informations complémentaires www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/bildung/mobilitaet/cnc-formation-professionnelle.html</p>
<p>Encouragement de projets dans la formation professionnelle</p>	<p>La Confédération engage jusqu'à 10% de ses ressources en faveur de la formation professionnelle pour l'encouragement de projets de développement et pour le soutien de prestations particulières d'intérêt public. L'évaluation et la coordination des projets et des demandes correspondantes se déroulent en accord avec la Commission fédérale de la formation professionnelle. L'utilisation des ressources est régie par les articles 54 et 55 de la loi fédérale sur la formation professionnelle.</p> <p>Informations complémentaires www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/bildung/berufsbildungssteuerung-und--politik/berufsbildungsfinanzierung/promotion-de-projets.html</p>
<p>Transition numérique</p>	<p>Plan d'action pour le numérique Pour que la Suisse reste parmi les pays les plus performants en matière de développement et d'utilisation des technologies numériques, il est important qu'elle renforce ses compétences en matière de formation et de recherche. Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a étudié les défis que le tournant numérique représente pour la formation et la recherche en Suisse et a élaboré le plan d'action «Numérisation pour le domaine FRI durant les années 2019 et 2020». Des mesures concrètes sont prévues dans huit champs d'action différents.</p> <p>Informations complémentaires www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/le-secretariat-detat-a-la-formation--a-la-recherche-et-a-l-innovation/digitalisierung.html</p>